

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 1129092021

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/10/2021

Objet : Délib n°11 du 29 sept 2011- Modification du tableau des effectifs des emplois non titulaires à temps complet.

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 05/10/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![[CDATA[D_lib n_11 du 29 09 2021 Modification du tableau des effectifs des emplois non titulaires _ temps complet.pdf]]

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20211005-1129092021-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/10/2021



**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

**COMMUNE DE
SAINTE ANNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Numéro de la délibération
11^{ème} *délibération*

Modification du tableau des effectifs des emplois non titulaires à temps complet

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf du mois de septembre, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
23 septembre 2021

Membres
en exercice : 35

Présents 28 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Marie-Anièce MANNE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Marianne GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, Mme Kitty COURIOL-LOMBION.

**DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES**
Le 30 septembre 2021

SAINTE-ANNE,
Le 30 septembre 2021

Représentés 07 : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Marie-Anièce MANNE), Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par Mme Marianne GRANDISSON), Mme Maude GEOFFROY (représentée par M. Christian BAPTISTE), M. Miguel TROUPE (représenté par Sylvia LAPTES), M. Joé SOUBARAPA (représenté par M. Marcel KANDASSAMY), M. Alain CUIRASSIER (représenté par Mme Nicole SINIVASSIN), M. Sébastien GAUTHIER (représenté par Mme Nicole SINIVASSIN) cf : IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisation la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DESIREE

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-II, 34 et 41 ;

Vu le décret modifié n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 2-2 à 2-10 ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Considérant que l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recours à un contractuel pour mener à bien un projet ;

Considérant que pour assurer la mise en œuvre de projets politiques visant à améliorer les services publics rendus aux administrés, il est proposé la création des postes suivants :

- deux postes de contractuels-Conseillers(ères) Numériques France Services de niveau hiérarchique C (grade d'adjoint d'animation), à temps complet, pour l'accompagnement des administrés au sein des espaces publics numériques sur une durée déterminée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum.
- un poste de contractuel-Chef(fe) de projet «MobBiodiv restauration écologique» de niveau hiérarchique A (grade d'ingénieur territorial) ou B (technicien territorial), pour effectuer à temps complet, sur une période 19 mois, la coordination, l'animation et le suivi des actions qui seront menées dans le cadre de la Restauration écologique et confortement des boisements à Bois-Jolan/Helleux ;
- un poste de contractuel - Chef(fe) de projet « Atlas de la biodiversité communale » - de niveau hiérarchique A (grade d'ingénieur territorial) pour la réalisation sur une période de 20 mois et à temps complet de cet atlas ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois, permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par la délibération numéro 07 en date du 14 avril 2021 ;

Sur proposition du maire ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité : Monsieur Patrick GALAS et madame Jeannette COURIOL se sont abstenus ;

DECIDE :

D'AUTORISER :

- La création de deux postes de contractuels pour le recrutement sur une durée déterminée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum, de deux Conseillers(ères) Numériques France services, de niveau hiérarchique C (grade d'Adjoint d'Animation), à temps complet, et la fixation de leur rémunération par référence du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial, majorée selon les dispositions réglementaires en vigueur en outre-mer soit 40 % pour le Département de la Guadeloupe.

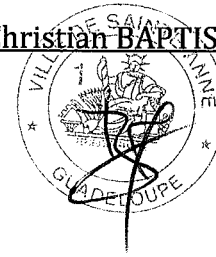
- La création d'un poste de contractuel pour le recrutement, sur une période de 19 mois, d'un ou d'une Chef(fe) de projet «MobBiodiv restauration écologique», de niveau hiérarchique A (grade d'ingénieur territorial) ou B (technicien territorial), à temps complet et la fixation de sa rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, ou de technicien territorial, majorée à 40 % .
- La création d'un poste de contractuel de niveau hiérarchique A, au grade d'ingénieur territorial à temps complet, en vue de procéder au recrutement d'un ou une chef(fe) de projet « Atlas de la biodiversité communale » pour une durée de 20 mois et la fixation de sa rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, majorée à 40 %.
- La modification du tableau des effectifs des emplois non titulaires, comme indiquée et annexée la délibération.
- La signature par le maire des contrats à durée déterminée et tous actes à intervenir.

DE CHARGER le maire de l'exécution de cette délibération conformément à l'article 41 loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux articles 2-2 à 2-10 du décret modifié n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian BAPTISTE



N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
 Le 05/10/2021
 ANCIEN TABLEAU DU PERSONNEL
RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 3
DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	
FILIERE ADMINISTRATIVE				TEMPS
Attaché	2	0	2	
Adjoint administratif	6	1	5	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1	0	1	
Ingénieur	1	0	1	
Adjoint technique	5	1	4	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	5	1	4	
TOTAL	20	3	17	

NOUVEAU TABLEAU DU PERSONNEL
RECRUTE D'APRES L'ARTICLE 3
DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	
FILIERE ADMINISTRATIVE				TEMPS
Attaché	2	0	2	
Adjoint administratif	6	1	5	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1	0	1	
Ingénieur	3	0	3	
Technicien	1	0	1	
Adjoint technique	5	1	4	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	2	0	2	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	5	2	3	
TOTAL	25	4	21	COMPLET